

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 36-2021/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué p.i.	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	11
JONC	1
Archive NC	1
IGPS	1

**DÉLIBÉRATION**

**approuvant le plan stratégique provincial « Vision Sud »**

**L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'avis de la commission du personnel et de la réglementation générale (PRG) réunie le 29 avril 2021 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire (CTP) réuni le 5 mai 2021 ;

Vu le rapport n° 30420-2021/1-ACTS/SG du 7 avril 2021,

**A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 12 MAI 2021, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :**

**ARTICLE 1** : Le plan stratégique provincial « Vision Sud » constitue le cadre dans lequel les politiques publiques provinciales seront prioritairement menées.

**ARTICLE 2** : La vision fixée pour mener l'ensemble des politiques provinciales est définie comme suit :

Une province proche de ses habitants qui agit directement et pragmatiquement pour résoudre leurs problèmes, répondre à leurs attentes et améliorer leur quotidien.

**ARTICLE 3** : Les thématiques prioritaires du plan sont définies comme suit :

**Volet externe :**

- Thème 1.** Qualité de vie / Aménagement / Déplacement / Logement
- Thème 2.** Sécurité
- Thème 3.** Education / Jeunesse / Sport / Culture / Patrimoine culturel
- Thème 4.** Santé / Social
- Thème 5.** Egalité Femmes/Hommes
- Thème 6.** Environnement
- Thème 7.** Déchets
- Thème 8.** Mines et métallurgie
- Thème 9.** Agriculture
- Thème 10.** Economie et emploi
- Thème 11.** Tourisme

**Volet interne :**

- Thème 12.** Confiance dans la vie politique
- Thème 13.** Efficience de l'administration
- Thème 14.** Finance et patrimoine provincial

**ARTICLE 4 :** Les objectifs stratégiques et opérationnels du plan sont définis comme suit :

**Volet externe :**

**Objectif Stratégique 1:** Une province agréable dans laquelle on est heureux de vivre

Objectif Opérationnel 1.1 : Améliorer la qualité de vie dans les aménagements réalisés ou soutenus par la province Sud

Objectif Opérationnel 1.2 : Devenir un catalyseur de la transition énergétique à travers un soutien aux projets durables vertueux et viables économiquement

Objectif Opérationnel 1.3 : Proposer aux habitants de la province Sud différents modes de déplacements pour leur permettre de faire un véritable choix de mobilité en fonction de leurs besoins

Objectif Opérationnel 1.4 : Développer un habitat calédonien durable en restaurant l'attractivité des quartiers existants et en favorisant l'accession à la propriété

Objectif Opérationnel 1.5 : Prévenir l'installation de l'habitat spontané et définir une stratégie d'action adaptée sur celui existant

**Objectif Stratégique 2:** Une province où on se sent en sécurité

Objectif Opérationnel 2.1 : Améliorer la sécurité en renforçant les actions de proximité

Objectif Opérationnel 2.2 : Adapter les politiques provinciales pour la prévention de la délinquance

Objectif Opérationnel 2.3 : Renforcer le soutien de la province à la réalisation de peines alternatives

Objectif Opérationnel 2.4 : Améliorer la sécurité des infrastructures et sites provinciaux

Objectif Opérationnel 2.5 : Renforcer la coordination et le soutien aux forces de l'ordre et aux collectivités

**Objectif Stratégique 3:** Une province dans laquelle la jeunesse a l'envie et l'opportunité de progresser et de réussir sa vie

Objectif Opérationnel 3.1 : Donner envie aux enfants de réussir leur parcours scolaire

Objectif Opérationnel 3.2 : Valoriser l'engagement citoyen sous toutes ses formes

Objectif Opérationnel 3.3 : Proposer un accompagnement adapté à chaque jeune qui en a besoin et à ses parents

Objectif Opérationnel 3.4 : Permettre aux jeunes de s'approprier leur histoire et leurs cultures

**Objectif Stratégique 4:** Une province solidaire, proche des populations, qui accentue la prévention et guide ses habitants vers l'autonomie

Objectif Opérationnel 4.1 : Améliorer l'accompagnement à la personne par la définition et l'appropriation d'un parcours d'épanouissement humain personnalisé

Objectif Opérationnel 4.2 : Renforcer les actions de prévention en coordination avec tous les acteurs, pour améliorer la santé et le bien-être de la population dès le plus jeune âge

Objectif Opérationnel 4.3 : Renforcer la cohésion et l'inclusion sociales pour permettre aux plus vulnérables de retrouver l'autonomie à laquelle ils aspirent

**Objectif Stratégique 5:** Une province dans laquelle les femmes et les hommes ont les mêmes chances

Objectif Opérationnel 5.1 : Favoriser, promouvoir et diffuser une culture de l'égalité femmes/hommes

Objectif Opérationnel 5.2 : Evaluer nos dispositifs et politiques publiques au regard de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes

Objectif Opérationnel 5.3 : Faire progresser la part des femmes parmi les acteurs économiques

**Objectif Stratégique 6:** Une province qui fait de l'écologie un levier de développement et un axe majeur en matière d'éducation, d'insertion et de cohésion sociale

Objectif Opérationnel 6.1 : Accompagner davantage la jeunesse à s'engager au moyen de dispositifs pour sensibiliser et responsabiliser l'ensemble de la population à l'éco-citoyenneté

Objectif Opérationnel 6.2 : Promouvoir l'utilisation des espaces partagés pour mettre en place des pratiques et travaux écologiques sur l'ensemble du territoire provincial (maisons de quartiers, maisons communes, mairies...)

Objectif Opérationnel 6.3 : Intégrer prioritairement l'insertion dans les actions environnementales soutenues par la province Sud

Objectif Opérationnel 6.4 : Faire de la préservation et de la valorisation des milieux naturels des leviers de développement économique durable

Objectif Opérationnel 6.5 : Intégrer l'éco-conditionnalité dans l'ensemble des partenariats, actions et aides contractualisées par la province Sud

**Objectif Stratégique 7:** Une province qui valorise ses déchets, en réduit le volume et l'enfouissement, et maîtrise leur impact sur son environnement

Objectif Opérationnel 7.1 : Prévenir la production de déchets en encourageant et favorisant les comportements vertueux

Objectif Opérationnel 7.2 : Soutenir l'innovation et la structuration de filières économiques alternatives et durables

Objectif Opérationnel 7.3 : Moderniser et structurer la gestion et le traitement des déchets

**Objectif Stratégique 8:** Une province dans laquelle la mine et la métallurgie sont inscrites dans une démarche durable ambitieuse de maîtrise, de valorisation, et de préservation de l'environnement et des emplois

Objectif Opérationnel 8.1 : Retrouver la maîtrise de la ressource minière

Objectif Opérationnel 8.2 : Valoriser la richesse

Objectif Opérationnel 8.3 : Imposer les plus hauts standards internationaux en matière de protection de l'environnement et de maîtrise des risques industriels

Objectif Opérationnel 8.4 : Développer et promouvoir un label nickel et cobalt

Objectif Opérationnel 8.5 : Donner aux résidents de la province Sud les clés de compréhension des enjeux liés à l'industrie minière

**Objectif Stratégique 9:** Une province dotée d'une agriculture performante, créatrice d'emploi et de valeur ajoutée et moins dépendante des budgets publics

Objectif Opérationnel 9.1 : Améliorer la sécurité et la qualité alimentaire en augmentant la diversité et le volume de la production locale par un meilleur ciblage de l'intervention publique  
Objectif Opérationnel 9.2 : Préserver le tissu agricole de la province Sud  
Objectif Opérationnel 9.3 : Professionnaliser les exploitations agricoles et améliorer leur performance économique et environnementale

**Objectif Stratégique 10:** Une province ayant retrouvé un « esprit pionnier » qui favorise la diversification économique, démocratise l'entrepreneuriat, et accompagne les entreprises

Objectif Opérationnel 10.1 : Soutenir le développement du capital humain des entreprises  
Objectif Opérationnel 10.2 : Apporter un appui et un accompagnement personnalisé et complet aux entreprises  
Objectif Opérationnel 10.3 : Apporter un soutien financier ciblé en faveur des entreprises  
Objectif Opérationnel 10.4 : Créer un écosystème favorable au développement territorialisé des entreprises créatrices d'emploi

**Objectif Stratégique 11:** Une province qui pilote son tourisme et valorise l'authenticité dans la promotion de son offre

Objectif Opérationnel 11.1 : Faire de chaque calédonien un ambassadeur touristique de sa province  
Objectif Opérationnel 11.2 : Développer la marque "province Sud" de l'offre touristique  
Objectif Opérationnel 11.3 : Définir et piloter une stratégie touristique durable

#### **Volet interne :**

**Objectif Stratégique 12:** Une province transparente dans laquelle les élus provinciaux ont la confiance des habitants

Objectif Opérationnel 12.1 : Améliorer l'accessibilité et la compréhension des processus de décision de la collectivité  
Objectif Opérationnel 12.2 : Rendre facilement accessibles au public les informations actualisées relatives à la situation et aux activités de chaque élu provincial  
Objectif Opérationnel 12.3 : Favoriser la consultation du public afin de l'associer davantage aux décisions de la collectivité  
Objectif Opérationnel 12.4 : Doter l'ensemble de la province d'un cadre déontologique complet connu et appliqué

**Objectif Stratégique 13:** Une administration provinciale bienveillante, performante, numérique et moderne

Objectif Opérationnel 13.1 : Faciliter l'accès aux services provinciaux  
Objectif Opérationnel 13.2 : Construire une relation personnalisée avec nos usagers  
Objectif Opérationnel 13.3 : Améliorer l'efficacité de l'administration provinciale  
Objectif Opérationnel 13.4 : Promouvoir l'image de la province Sud  
Objectif Opérationnel 13.5 : Perfectionner la réactivité provinciale face aux crises

**Objectif Stratégique 14:** Une province en capacité de financer son investissement

Objectif Opérationnel 14.1 : Préserver l'épargne  
Objectif Opérationnel 14.2 : Mieux piloter les ressources propres de la province Sud  
Objectif Opérationnel 14.3 : Disposer d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) réaliste et pragmatique en lien avec les priorités de l'exécutif provincial

**ARTICLE 5** : Un bilan annuel de l'avancement du plan stratégique sera présenté à l'assemblée de la province Sud.

**ARTICLE 6** : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République par intérim et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.